

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ANDREAK.SERVICE INTERNATIONAL »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Riviera 2
non loin de la petite mosquée, Lot 1, Ilot A1, Lot 1, Ilot
A1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/02/2023 et enregistrés au CEPICI le 22/02/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANDREAK.SERVICE
INTERNATIONAL »

Objet : Nettoyage de bâtiments (immeubles, écoles, universités, CHU, Maisons pour habitation, bureaux etc...) en fin de chantier

Fabrication montage et installation de feux tricolores, panneaux d'affichage lumineuse et défilante (pharmacie, restaurant etc...).

Fournitures de bureaux et cantine

Assainissement, génie civil.

Construction BTP, réhabilitation, forage.

Réhabilitation routière

Installation de de clôtures électrique, camera, portail motorisé, vidéo surveillance etc....

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Riviera 2 non loin de la petite mosquée, Lot 1, Ilot A1, Lot 1, Ilot A1

Dirigeant(s) Mme KONAN N'NAN AMENAN ANDREA (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-02566 du 01/03/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°17525/GTCA/RC/2023 du 01/03/2023

